

LES MÉTIERS DE L'EMPLOI À LA FORMATION



TRANSPORTS, LOGISTIQUE ET TOURISME

OUVRIERS QUALIFIÉS DE LA MANUTENTION



QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?

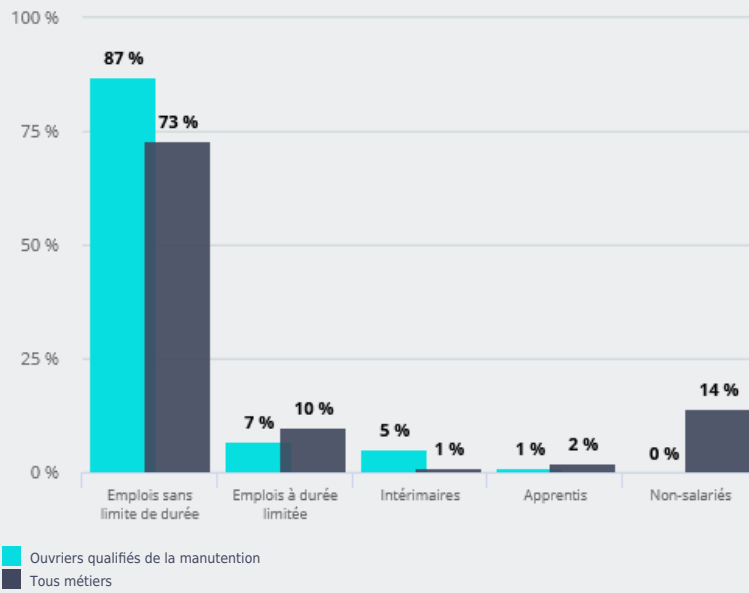
Projet financé avec le concours de l'Union européenne
avec le Fonds social européen.



STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹

86 %

des professionnels exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée



La moitié des personnes exerçant ce métier gagnent plus de

1 770 €

net par mois à temps plein (1 850 € tous métiers)



6 %

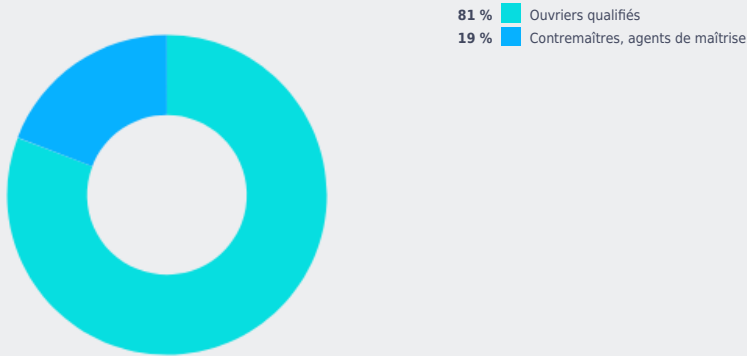
des personnes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (18 % tous métiers)



CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

81 %


des personnes exerçant ce métier appartiennent à la catégorie "Ouvriers qualifiés"



STATUT ET TYPE DE CONTRAT¹ DES FEMMES EN EMPLOI

84 %

des femmes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée

 Ouvriers qualifiés de la manutention

 Tous métiers



STATUT ET TYPE DE CONTRAT¹ DES HOMMES EN EMPLOI

86 %

des hommes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée

 Ouvriers qualifiés de la manutention

 Tous métiers



16 % des femmes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (27 % des femmes en emploi)

5 % des hommes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (9 % des hommes en emploi)

La moitié des femmes exerçant ce métier gagnent plus de **1 650 €** net par mois à temps plein (1 720 € pour les femmes tous métiers confondus)

La moitié des hommes exerçant ce métier gagnent plus de **1 780 €** net par mois à temps plein (1 990 € pour les hommes tous métiers confondus)

 Sources : Insee - RP au lieu de résidence, DADS - Traitement ORM.

 Notes :

¹ Les emplois sans limite de durée regroupent les contrats à durée indéterminée et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les contrats à durée déterminée, les contrats aidés et les stagiaires rémunérés. Les emplois non-salariés regroupent notamment les travailleurs indépendants ou les personnes travaillant à leur compte.